



Bien déclarer L'abécédaire

FISCALITÉ ENQUÊTE

Le Revenu vous aide à remplir votre déclaration

Le Revenu
GUIDE FISCAL 2021

IMPÔTS
PAYEZ MOINS
en déclarant mieux

En vente en kiosque et sur boutique.lerevenu.com

Si vous faites les bons choix fiscaux en remplissant votre déclaration de revenus, vous réduirez l'impôt à payer en toute légalité. Les cases à cocher selon votre profil de contribuable et d'épargnant, placement par placement.



Il suffit de regarder le nombre de formulaire à remplir, pour se rendre compte de la complexité de la déclaration des revenus du patrimoine. Vous avez des cases spécifiques pour chacun des placements. Pas facile de s'y retrouver et de prendre les bonnes options. Pour éviter de vous tromper, voilà les règles à connaître par catégorie de placement.



A Assurance vie Ventilez vos intérêts (2042 cases 2DH à 2ZZ)

L'arrivée de la flat tax a compliqué la fiscalité de l'assurance vie, en témoigne le nombre de cases dédiées à la déclaration de ce placement. L'imposition des intérêts compris dans un retrait **dépend d'abord de l'ancienneté** du contrat. Ensuite, il faut distinguer les gains réalisés à partir de primes versées jusqu'au 26 septembre 2017, de ceux réalisés après cette date. L'assureur vous communique de nombreuses informations pour vous aider à faire votre déclaration. Mais il ne connaît

pas votre situation personnelle. Par exemple, si vous avez retiré de l'argent sur un contrat qui a plus de 8 ans, avec des primes versées après le 26 septembre 2017, l'assureur ne sait pas si vous avez versé moins de 150000 euros sur l'ensemble de vos contrats pour profiter d'une imposition à 7,5% au lieu de 12,8%. Il ne peut donc pas répartir la part des intérêts qui relèvent d'une taxation à 7,5% de celle taxable à 12,8%. **C'est au contribuable que revient la tâche de répartir les sommes à déclarer** dans les cases 2VV ou 2WW. Rappel: lorsque le montant des primes versées avant le 27 septembre 2017 excède 150000 euros, la totalité des intérêts compris dans un retrait après huit ans sera taxée à 12,8%.

B Bourse Imputez vos moins-values (2042 cases 3VH et 2074 CMV)

N'oubliez pas d'indiquer vos moins-values sur votre déclaration de revenu en case 3VH. Elles seront **déduites des plus-values** réalisées sur d'autres titres. « Si la compensation entre les plus et les moins-values de l'année laisse subsister une moins-value, la perte est reportable dix ans », souligne Marie Guibert, ingénieur patrimonial au sein de la banque Richelieu. Pour déclarer les moins-values reportables, il faut **indiquer dès le début de la déclaration que vous souhaitez obtenir le formulaire 2074 CMV**. Le fisc n'assure pas le suivi des moins-values en report. **C'est**

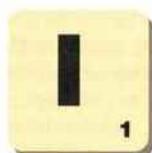
Votre calendrier fiscal

<ul style="list-style-type: none"> • 8 Avril Ouverture du service télédéclaration sur impots.gouv.fr. • 20 mai Les déclarations papier doivent être adressées au fisc avant minuit. • 26 mai Date limite 	<ul style="list-style-type: none"> de déclaration en ligne pour les télédéclarants des départements 01 à 19 et les personnes résidant à l'étrangers. • 1^{er} juin Date limite de déclaration en ligne pour 	<ul style="list-style-type: none"> les télédéclarants des départements 20 à 54 et la Corse. • 8 juin Date limite de déclaration en ligne pour les télédéclarants habitant les départements 5 à 976.
---	---	---

SPÉCIAL
DÉCLARATION
DE REVENUS

ses placements de vos impôts 2021

à vous de les imputer, en commençant par les moins-values les plus anciennes.



Intérêts et dividendes Faites le bon choix (2042 cases 2DC à 2OP)

Inutile de déclarer les intérêts perçus sur des livrets d'épargne exonérés (Livret A, LDD, etc.). En l'absence de retrait, ne déclarez pas non plus ceux de vos fonds en euros ou les dividendes perçus dans un PEA. Dans les autres cas, même si vos intérêts et dividendes ont déjà supporté un prélèvement à la source de 12,8% en 2020, vous devez les déclarer en 2021. C'est à cette occasion que vous pouvez cocher la case 2OP et opter pour une imposition au barème progressif (→ lire l'encadré ci-contre).



Loyers d'un bien localisé à l'étranger Double déclaration (2044, 2047 et 2042 C)

Vous détenez un bien à l'étranger que vous louez à l'année, ou quelques semaines par an pour couvrir vos frais, n'ou-

bliez pas de mentionner les sommes encaissées dans votre déclaration. Si vous êtes résident fiscal français, vous devez déclarer tous vos revenus perçus en France et à l'étranger. Même si des mécanismes permettent d'éviter la double imposition, mais dans tous les cas vous devez déclarer les revenus perçus à l'étranger sur la 2047. Les modalités déclaratives diffèrent selon que la convention prévoit une exonération en France, un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger ou un crédit d'impôt correspondant à l'impôt dû en France sur ce revenu. L'impôt acquitté à l'étranger doit être reporté dans la 2042C.



Plus-values immobilières Mentionnez-les

(2044, cases 2E4 à 4E2)

Le notaire déclare au fisc l'impôt sur la plus-value en le déduisant de votre prix de vente. «Vous ne vous y attendez certainement pas, mais vous devez déclarer la plus-value l'année suivante, à défaut vous encourez une amende de 1500 euros», prévient Alain Atallah, président de Trinity Gestion Privée. Vous n'êtes pas imposé deux fois, mais la plus-value est intégrée à votre revenu fiscal de référence, servant de jauge pour prétendre

Qui a intérêt à cocher la case 2OP

Apriori, tous les contribuables non imposables, ou dans une tranche d'imposition inférieure à 12,8%, ont intérêt à opter pour le barème progressif. Mais la réalité n'est pas si simple, surtout si vous percevez des revenus de nature différente (intérêts, dividendes, plus-values). Le barème progressif peut être un meilleur choix même si la tranche d'imposition est élevée pour profiter de la CSG déductible, de l'abattement de 40% sur les dividendes et/ou des abattements pour durée de détention pour les plus-values sur des titres acquis avant le 1^{er} janvier 2018. Il est conseillé de réaliser deux simulations, une en cochant la case 2OP (option pour le barème) et une sans la cocher pour connaître la solution la plus avantageuse. Attention, une fois la déclaration de revenu validée, vous ne pourrez plus changer d'option.

à certaines exonérations fiscales. Indiquez le montant de votre gain dans la case 3VZ. Important, ne déclarez pas la plus-value réalisée sur la résidence principale, ni celle non imposable du fait des abattements pour durée de détention. La plus-value réalisée sur la première cession d'un logement pour l'achat d'une résidence principale doit être déclarée case 3VW car elle est exonérée sous condition de ré-emploi dans un délai de deux ans.

sont taxés comme des revenus fonciers. Vous pouvez les déclarer au micro-foncier, à condition de louer au moins un bien immobilier nu et de ne pas retirer plus de 15000 euros de revenu brut sur l'ensemble. Le fisc applique un abattement de 30% sur le revenu brut déclaré. Si vous préférez déduire les frais réellement supportés, vous devez remplir la déclaration 2044 en indiquant le revenu brut, les frais, sans oublier les éventuels intérêts d'emprunt qui ne figurent pas sur le relevé fourni par le gestionnaire de la SCPI. «Indiquez les revenus provenant de l'étranger sur l'imprimé 2047, et dans les cases 8TK ou 8TI de la 2042C selon le pays source du revenu», précise Julien Ribes, gérant de Myscpi.com. Déclarez aussi les éventuelles plus-values sur la vente d'immeuble par la SCPI (2042C) et les revenus de placements financiers. ■



SCPI N'oubliez aucune case (2042, 2042C, 2044 et 2047)

La plupart des revenus distribués par les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)

BARBARA HUFNAGEL